

Compte rendu de séance

Séance du 25 Janvier 2018

L' an 2018 et le 25 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/01/2018

Date d'affichage : 22/01/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 17/07/2018

et publication ou notification
du : 17/07/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Association Olympique Massagettes - 2018_001
Soutien au pastoralisme et à l'élevage en plein air face à l'arrivée imminente du loup sur le territoire Dômes
Sancy Artence - 2018_002

Association Olympique Massagettes
réf : 2018_001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017_040 du 13 novembre 2017 relative à la responsabilité de l'association Olympique Massagettes concernant la fuite d'eau au terrain de foot de Massagettes ainsi que la gestion des locaux et du terrain. Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la réponse de l'assurance Groupama du 04/01/2018 qui confirme que les frais de la facture d'eau sont à la charge de l'association qui doit veiller au bon fonctionnement de ce compteur d'eau.

Monsieur le Maire fait le détail estimatif du coût annuel des frais d'entretien et d'abonnement eau et gaz pour les locaux et le terrain de foot à Massagettes qui s'élève à environ 2300.00€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que la commune ne financera plus les frais d'entretien (tonte et débroussaillage), d'abonnement et

de consommation (eau et gaz) liés aux locaux et au terrain de foot de Massagettes,
- demande à Monsieur le Maire d'en informer l'association Olympique Massagettes,
- demande à Monsieur le Maire d'engager la protection juridique de la commune à réception de la facture d'eau suite à la fuite,
- précise que la commune continuera à octroyer une subvention annuelle à l'association Olympique Massagettes identique aux autres associations de la commune.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Soutien au pastoralisme et à l'élevage en plein air face à l'arrivée imminente du loup sur le territoire Dômes
Sancy Artence
réf : 2018_002

M. le Maire rappelle que le loup est une espèce protégée au sens de la Convention de Berne (1979) traduite dans le droit français en 1989. Il est inscrit dans les annexes II et IV de la directive « *Habitats* » de l'Union Européenne et fait partie des espèces prioritaires.

Les divers « Plans Loup » ont échoué à enrayer l'augmentation de la prédation. Les loups perdent la crainte de l'Homme et contournent les dispositifs des troupeaux.

Les éleveurs et bergers, nombreux sur notre territoire, respectueux de l'environnement, risquent, sous les assauts répétés du loup, d'abandonner l'élevage.

Les mesures de protection actuelles ont un impact négatif sur la biodiversité et accentuent la fermeture des milieux. Le travail de défense contre la prédation ne peut reposer sur les seules épaules des bergers et éleveurs.

Derrière cette réalité se cache une immense détresse : celle des troupeaux attaqués dans le déni du bien-être animal, celle des éleveurs et des bergers, mais aussi celle des maires des communes prédatées qui ne peuvent plus garantir le vivre ensemble et la multifonctionnalité du territoire.

A l'heure où s'élabore le Plan Loup 2018/2023, il y a urgence à prendre en compte ces considérations et à s'interroger sur la cohérence des politiques publiques.

L'amplification des mesures de protection telles que déclinées aujourd'hui exclue de fait les autres usagers des territoires. Il est de la responsabilité de l'Etat de gérer les conséquences de la présence des loups et de tirer les conclusions de l'échec des mesures de protection actuelles.

Localement, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme s'est engagé auprès de l'UNESCO dans la démarche d'inscription du site de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le maintien et le développement de l'activité agropastorale est indispensable pour maintenir la valeur universelle des paysages.

L'installation du loup en Auvergne et en Dômes Sancy Artense provoquera le repli des activités pastorales et accentuera l'embroussaillage.

Le Conseil municipal estime que le nouveau Plan Loup 2018-2023, doit :

- Enrayer la prédation sur l'élevage avec des moyens appropriés afin de maintenir le pastoralisme, les activités économiques, les divers usages des territoires ruraux et montagnards ;
- Permettre à tout éleveur, sur le territoire national, de pouvoir défendre son troupeau menacé ;
- Autoriser des tirs de défense mais aussi des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, sans exclusion des groupes de loups entiers ;
- Ne pas conditionner les indemnités des victimes à la mise en place des mesures de protection car nombre de troupeaux ne sont pas protégeables ;

- Permettre la prise en charge de toutes les dépenses liées aux prédateurs par des fonds du Ministère de l'Environnement.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Salle ancienne école

L'association de chasse demande à la mairie la rédaction d'une convention d'utilisation de la salle de l'ancienne école de St-Pierre-Roche en partage avec l'association de football Olympique Massagettes.

Travaux divers

Mr MATHEVON signale une fuite d'eau sur le pignon d'entrée de la salle communale.

L'abri-bus à Massages a un problème de toit.

Gendarmerie

Monsieur le Maire lit aux élus la lettre de la brigade de Gendarmerie de Rochefort-Montagne.

Vœux de la Municipalité

Prévoir l'organisation du buffet par le conseil municipal pour les prochains vœux de la Municipalité et prévenir les administrés par un flyer dans les boîtes aux lettres.

Agent recenseur

L'agent recenseur demande une prise en charge des frais de carburants par la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour 50€.

En mairie, le 13/02/2018

Le Maire

Joël FLANDIN

